

ARRETE N° 0343 CAB/PR DU 24 MAI 2019  
portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de  
Limbe.-

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation ;
- Vu** la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu** le décret n° 2008/025 du 17 janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Limbe ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **NOKURI Samuel NOKPA**, Administrateur Civil, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ngambe, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Limbe, en remplacement de Monsieur NKONGHO ARREY Charles, muté.

**Article 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
CERTIFIED TRUE COPY

YAOUNDE, le 24 MAI 2019

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

